Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260409-2026_030_01-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - CÔTES-D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	15
• présents	14
• votants	14
• absents	1
• exclus	

De la commune SAINT-PÔTAN

Séance du 31 mars 2026 à 20 heures 00

Date de convocation : 24 mars 2026

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LECUYER Arnaud

Objet
MANDAT POUR VENTE TERRAINS éco-hameau le Jardin de la Porte

Étaient présents :
LECUYER Arnaud, Maire; DIBONET Typhaine, DURAND Jean-Paul, LEMONNIER Anne-Sophie, Adjoints ; BEREZAY Florence, BERTHELOT Christian, BOURDAIS Emmanuelle, CADE Laëtitia, CARFANTAN Johann, DUMOULIN Bruno, FOUREL Amandine, LAINE Julie, ROUX Dominique, TOUTAIN Jérôme
Absent excusé : CARFANTAN Gabriel

Secrétaire de séance :

Mme LEMONNIER Anne-Sophie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les terrains de l'éco-hameau le Jardin de la Porte sont en vente depuis octobre 2024. Sur les 15 terrains en vente, seuls 8 sont vendus ou en cours de vente, 7 terrains restent donc disponibles.

Afin de vendre les terrains au plus vite, Monsieur le Maire propose de faire appel à un spécialiste du terrain à bâtir "MONTERRAIN" de Lanvallay et de contracter un mandat simple de vente d'une durée de 12 mois. Ce mandat consiste en la recherche d'un acquéreur avec une rémunération fixée à 6 % du prix de vente comme mentionné dans le détail des honoraires à reverser ci-annexé.

Après délibération, le Conseil municipal est d'accord sur la proposition de Monsieur le Maire pour la vente des 7 lots restants et l'autorise à signer le mandat proposé par MONTERRAIN de Lanvallay.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260409-2026_030_01-DE

Pour copie conforme
Arnaud LECUYER

la secrétaire de séance
Anne-Sophie LEMONNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 03 avril 2026.
Publié ou notifié le .

Fait en mairie, le 03 avril 2026
Le Maire

MAIRIE de SAINT-POTAN (Côtes-d'Armor)

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260409-2026_030_01-DE



Résidence « Le jardin de la Porte »

Détails des honoraires à reverser

N° LOT	SURFACE en m²	PRIX affiché au public en euros	Dont Honoraires de commercialisation T.T.C en euros à reverser à MONTERRAIN
1	473	39240	Compromis en cours
2	431	37080	2224.80
3	491	40200	Compromis en cours
4	459	38520	Compromis en cours
5	818	56880	3412.80
6	391	35040	Vendu
7	402	35640	2138.40
8	360	33480	2008.80
9	322	31560	1893.60
10	256	28200	Vendu
11	367	33840	Vendu
12	504	40800	2448.00
13	483	39720	Compromis en cours
14	488	40080	2404.80
15	436	37440	Compromis en cours

La tva sur les honoraires de commercialisation sera récupérable par la commune.
Les honoraires ne sont versés qu'au moment de la signature chez le notaire. La commune n'avance aucun frais.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260409-2026_030_01-DE

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260409-2026_030_01-DE

Frais en sus pour l'acquéreur :
L'acquéreur réglera en sus du prix indiqué, chez le notaire la somme de 500 euros de caution dégradations ainsi que les droits d'enregistrements dit « frais de notaire » qui représentent environ 10 à 11 % du prix de vente affiché public.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260409-2026_030_01-DE